

SESSION 2024

**CONCOURS INTERNE
DE BIBLIOTHÉCAIRES**

**ÉTUDE DE CAS
PORTANT SUR LES ASPECTS
DE LA GESTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE
OU D'UN RÉSEAU DOCUMENTAIRE**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Sujet : rédaction d'une charte d'action culturelle

Nouvellement nommé(e) responsable de l'action culturelle dans votre bibliothèque, votre direction vous demande d'en formaliser les principes directeurs par la rédaction d'une charte. Le document produit doit permettre, en outre, d'identifier et de calibrer les différents types d'animation tant en termes de moyens que de volumes et d'énoncer les modalités de leur mise en oeuvre.

Texte n° 1 : Olivier Tacheau, « Politique culturelle et bibliothèques universitaires : pourquoi faire plus ? Comment faire mieux ? », pp. 117-125. In : *Favoriser la réussite étudiante*, Carine Elbekri-Dinoird (dir.), Enssib, La Boîte à outils, 2009. <https://books.openedition.org/pressesensib/347>

(...) CULTURE EN BU : COMMENT FAIRE ?

Cinq étapes conditionnent la mise en œuvre et la réussite d'une politique culturelle en BU, aussi modeste fut-elle.

L'ÉTUDE DU TERRITOIRE

Tout d'abord, il convient d'étudier au préalable l'environnement culturel dans la sphère de proximité, au sein de l'université, puis à l'échelle du territoire local. Rien ne sert en effet de reproduire ce que les autres font déjà dans l'établissement ou dans la cité, ni même d'essayer de leur faire concurrence, car le rôle de l'université, et *a fortiori* de ses bibliothèques, se joue dans la complémentarité et non dans l'opposition avec les institutions culturelles en place (théâtre, musée, salle de concert, centre d'art...). Cette étape consiste donc à identifier des « niches » et des actions particulières qui répondraient à un besoin, exprimé ou non, ou créeraient de nouveaux usages et des recours singuliers au fait artistique.

L'ANALYSE DES FORCES

En second lieu, l'analyse de l'existant se révèle indispensable pour identifier les atouts et les faiblesses de la bibliothèque universitaire sur le plan matériel, mais également humain. Quelles sont les potentialités des espaces d'une part : hall d'exposition, auditorium, salles insonorisées, ouverture le samedi ou en soirée, insertion dans le centre-ville... ? Quels sont, d'autre part, les personnels de la BU, ou de l'université, qui auraient une formation particulière, une expérience dans le domaine culturel, une inclination pour les arts ou une pratique culturelle qui pourraient être mobilisées dans leur champ professionnel ? Précisons que l'absence de tout atout apparent n'empêche en rien d'avoir une politique originale, un atelier d'écriture-lecture ne nécessitant par exemple pas des moyens exorbitants.

LES MOYENS

Point crucial du projet : une ligne budgétaire « culture » doit impérativement être fixée. L'attribution de moyens et leur inscription dans le temps sont en effet consubstantielles à toute politique, y compris culturelle, qui ne saurait exister sans cela sauf à n'être qu'une suite d'actions ou d'animations décidées sporadiquement et sans relations les unes aux autres. Par ailleurs, l'action culturelle ne peut faire l'économie d'un personnel dédié, à temps partiel s'il le faut, mais qui ne saurait être, comme bien souvent, le directeur ou le directeur-adjoint de la bibliothèque, cette mission finalement aussi « sérieuse » que les autres devant être le plus possible objectivée pour que le désir d'un seul devienne le projet de tous.

LA LISIBILITÉ

Le choix d'un ou plusieurs axes stratégiques définis à l'aune des possibilités matérielles et des moyens mis en œuvre est incontournable car il permet de donner une cohérence et une continuité au projet dans le temps. Il convient donc de clairement connaître les attendus et les limites de la politique culturelle mise en œuvre : *La diffusion ?* La bibliothèque s'appuiera par exemple sur une programmation d'expositions ou de concerts qu'elle pourra aussi bien organiser qu'accueillir. *La création ?* Dans ce cas, la bibliothèque se placera en situation de financeur ou de facilitateur

de commandes particulières : artiste en résidence, étudiants impliqués dans un projet d'écriture ou de mise en scène, soutien à des projets innovants qui peuvent ou non être diffusés ensuite dans les murs de la BU. *Les pratiques ?* La bibliothèque se positionnera alors comme un catalyseur des pratiques culturelles de la communauté universitaire voire extra-universitaire. Directement, en mettant ses locaux ou ses moyens à disposition des usagers : salles de répétitions ou atelier pour les travaux, matériels prêtés, subventionnement des pratiques (cinéma, théâtre, concert), soit indirectement en hébergeant ou en organisant des opérations spéciales : concours photo, ateliers d'écriture, festival étudiant, prix des lecteurs...

LA VISIBILITÉ

Enfin, une attention particulière doit être accordée à la visibilité des projets : en amont de ces derniers, pour leur garantir attractivité et audience, mais également en aval pour assurer le positionnement de la BU dans l'environnement culturel local (presse, médias et canaux internes de l'université). La question du choix des partenaires, ni trop gros ni trop petits, et de l'événementiel auquel la BU rattachera ou non son action est cruciale. Si la tentation d'externaliser ou de réduire les coûts de communication en s'appuyant sur des institutions « légitimes » ou sur l'agenda culturel national est grande, cette option peut cependant amoindrir et diluer les actions de la bibliothèque.

L'EXEMPLE ANGEVIN

Le SCD de l'université d'Angers s'implique dans l'action culturelle depuis une quinzaine d'années par le biais d'une programmation permanente d'expositions dans la galerie de sa bibliothèque centrale. (...)

Le budget désormais affecté correspond à 1 % du budget global du SCD (hors salaires) et une chargée de mission culturelle, de niveau ingénieur, a été recrutée sur ressources propres à 60 % pour réécrire le projet culturel et coordonner les actions.

(...) S'il est difficile, voire incongru de chercher à savoir quelle part joue l'action culturelle dans la réussite des étudiants, on constate seulement que cette fonction est globalement plébiscitée par ces derniers qui vivent en quelque sorte, et pour une partie d'entre eux, au cœur de l'art durant toute leur scolarité, dans un lieu attractif et convivial. S'il était donné de parler d'une « réussite existentielle », on pourrait alors dire que les politiques culturelles des BU contribuent largement à l'édification du « savoir-être » des étudiants en leur offrant la possibilité tout à la fois de socialiser et d'individualiser leur singularité dans ce lieu libre et ouvert qu'est la bibliothèque universitaire et de mettre en perspective, et à distance, les savoirs et savoir-faire dispensés à l'Université.

Texte 2 : Mathilde Roy, « L'action culturelle en bibliothèque municipale : légitimité, enjeux et limites. Sciences de l'Homme et Société », mémoire de M2, Master métiers du livre et de l'édition – Parcours Bibliothèque, 2020 – 2021. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03414773/document>

Première partie - Définir l'action culturelle en bibliothèque : légitimité et cadre d'action

(...) 1. DEFINITIONS ET DISTINCTIONS

1.1. De nécessaires définitions

Lorsque l'on commence à s'intéresser à l'action culturelle, une première difficulté apparaît rapidement : celle de sa définition. La littérature professionnelle a traité abondamment ce thème, sans toutefois réussir à trouver un consensus dans ce domaine. Ainsi que le démontrent Laurence Tarin et Bernard Huchet, « la notion même d'action culturelle n'a pas tout à fait sa place dans la conception globale de nos métiers : en témoignent des flottements dans les principes, et déjà certaines confusions dans les termes, entre l'animation, la médiation et l'action culturelle ». Il est vrai que les termes employés peuvent se recouper dans leur signification, sans pour autant se

confondre entièrement. Il convient donc, avant de développer une réflexion plus poussée sur l'action culturelle, de poser le cadre théorique de ces notions.

1.2. Distinguer "animation", "médiation", "action culturelle"

"ANIMATION", "ANIMATIONS", "POLITIQUE D'ANIMATION"

Le terme le plus ancien est celui d'"animation", que l'on trouve aussi parfois écrit au pluriel. L'animation concerne les activités menées pour valoriser les collections auprès du public. Au pluriel, elle renvoie à la diversité des actions menées : exposition, accueil de classes, ateliers créatifs... Sa nécessaire mise en place suppose que les collections ne sont pas immédiatement accessibles au public. Il faut donc médiatiser le savoir par l'intermédiaire des professionnels, bibliothécaires ou prestataires extérieurs, afin de faciliter la transmission de savoirs : "c'est mettre l'accent moins sur le contenu du rapport entre la bibliothèque et le public (formation permanente), que sur la forme de ce rapport (animation)", comme le mentionne Bernadette Seibel. L'expression d'"animation culturelle" existe également et renvoie davantage au processus menant à la création d'une animation, à savoir la conception de l'animation, sa programmation et son organisation. Elle vise la mise en place pratique des animations, leur organisation dans le temps et dans l'espace.

"MEDIATION" ou "MEDIATION CULTURELLE"

La médiation se veut être une posture, celle du bibliothécaire face au public. Dans la médiation, le professionnel est l'intermédiaire qui fait lien et qui relie les personnes entre elles. La médiation a donc une dimension plus large que l'animation puisqu'elle engage une réflexion sur la posture du professionnel, et pas seulement sur l'organisation pratique de l'animation. L'accent est davantage mis sur le public. De fait, "l'origine de la réflexion de certains bibliothécaires sur l'importance de la médiation du livre dans leur métier peut se résumer dans une interrogation sur la place – ou l'absence de place – « des publics potentiels, des faibles lecteurs, des lecteurs éloignés, empêchés, non-lecteurs ». Cette notion questionne donc les limites du domaine d'action des bibliothèques : entre médiation culturelle et médiation sociale, la différence est parfois mince, tant la question culturelle est liée dans ce cas à celle des fractures sociales. C'est dans cette optique d'ailleurs, qu'a été créé en 1973 des "Médiateur de la République", dans le contexte du développement de la Politique de la ville, formalisant ainsi des pratiques jusque-là restées confidentielles. En ce qui concerne le milieu culturel, les pratiques sont reconnues à partir des années 90. Dans tous les cas, le point commun serait cette résolution des tensions entre les milieux sociaux et l'on peut s'interroger : "la notion de conflit serait-elle à la base de la médiation culturelle ? La médiation en bibliothèque a donc une portée éminemment politique et revendique une attitude engagée de la part du bibliothécaire, ou tout au moins une conscience de ces enjeux, comme le rappelle Anne-Marie Bertrand : "la médiation est nécessairement partie prenante de l'exercice du métier de bibliothécaire, qui est d'abord et avant tout un métier de service."

L'ACTION CULTURELLE

L'action culturelle, quant à elle, est au croisement de ces conceptions, tout en les dépassant. Elle pense à la fois la dimension pratique de l'animation, celle humaine de la médiation, en y ajoutant celle politique, dans une volonté de structurer et d'enraciner les pratiques dans un territoire. La structuration d'abord : le dictionnaire de l'Essib explicite clairement cette caractéristique. En effet, "L'action culturelle en bibliothèque correspond à une politique d'animations construite et cohérente. Là où l'animation renvoie à une somme d'événements spontanés, organisés au fil de l'eau, l'action culturelle est un projet raisonné, intrinsèque au projet bibliothèque dans sa relation aux publics et aux collections.". C'est donc la dimension de "projet" qui fondamentalement caractérise l'action culturelle : pour que les animations ne soient pas que ponctuelles mais s'inscrivent dans le temps long et qu'elles bénéficient ainsi du soutien des élus, établir un projet cohérent est donc nécessaire. L'objectif est également de rendre l'organisation de ces animations plus efficace. En étant pensées en amont et insérées à un projet d'ensemble, leur lisibilité auprès du public et des élus est rendue plus facile et cela permet de rendre certaines animations récurrentes, et d'en refuser d'autres sur la base de ce projet politique. Tout est donc une question de choix, que la mise en place d'un projet d'action culturelle permet de justifier. Pour cela, la bibliothèque doit tenir compte de son inscription dans le territoire. Aucun établissement ne fonctionne "hors sol" et, comme les chartes documentaires tiennent compte des spécificités locales, l'action culturelle se doit de prendre en compte cette dimension. L'action culturelle engage ainsi une notion d'identité, en ce qu'elle se raccroche aux spécificités de son lieu d'implantation. En somme, "élaborer un programme

d'action culturelle nécessite des choix, des modes d'action dont la particularité est de faire référence aux documents présents dans la bibliothèque : théâtre, lecture, musique, art multimédia... Ces choix définissent une politique culturelle et engagent la bibliothèque pour une lisibilité de son action dans la commune"¹.

Texte 3 : extrait du site A+U+C <https://www.auc.asso.fr/cadre-et-textes-de-reference/>

L'action culturelle universitaire

La culture artistique comme scientifique et technique est l'une des missions fondamentales des établissements d'enseignement supérieur. Elle fédère la communauté universitaire et les acteurs culturels du territoire autour de projets pluridisciplinaires novateurs et transversaux portés par les services culturels et de culture scientifique et technique.

Une mission au cœur de l'action des universités

L'article L123-3 du Code de l'éducation fixe parmi les quatre missions de service public de l'enseignement supérieur : « La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique » tandis que l'article L123-6 précise : « Le service public de l'enseignement supérieur a pour mission le développement de la culture et la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche ».

Depuis 2013, la convention-cadre *Université, lieu de culture*, signée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et de la Communication et la Conférence des présidents d'université (CPU) et relayée dans les établissements et dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles, affirme la place de l'action culturelle, lieu du croisement entre l'enseignement, la recherche, la vie de campus, la cité, dans les missions fondamentales de l'Université française.

Spécificités de l'action culturelle dans l'enseignement supérieur

L'action culturelle dans l'enseignement supérieur s'inscrit en complémentarité des politiques culturelles menées par les ministères, les collectivités et les acteurs artistiques et culturels du territoire. Elle fait partie intégrante du paysage culturel français. Ses spécificités résident dans l'étroite relation qu'elle entretient avec la recherche et l'enseignement.

Elle se co-construit avec la communauté universitaire – enseignants, enseignants-chercheurs, laboratoires, étudiants, personnels administratifs – en lien avec son territoire. Ses publics en sont à la fois les destinataires et les acteurs.

Des établissements acteurs de leur territoire

L'action culturelle dans l'enseignement supérieur contribue à faire des universités, écoles et instituts de recherche et de formation des acteurs culturels à part entière, reconnus sur leur territoire. Elle participe de leur ouverture sur la Cité en créant des passerelles entre les campus, les publics et partenaires du territoire.

L'action culturelle contribue à l'émergence artistique et à la diffusion des savoirs, permet des expérimentations et des laboratoires de formes en lien avec la recherche et l'enseignement. Elle accompagne la réussite des étudiants, participe au développement de leurs compétences et contribue à leur insertion professionnelle.

Les établissements d'enseignement supérieur, à travers leurs services et équipements culturels, sont des espaces de production et de diffusion de la culture et des connaissances.

Textes de référence

Mentionnée dans le Code de l'éducation parmi les missions de service public de l'enseignement supérieur, l'action culturelle est définie par la convention-cadre *Université, lieu de culture*. Depuis 2018, un décret précise les missions et les modalités d'organisation des services communs en charge de la culture artistique et de la culture scientifique et technique. L'action culturelle universitaire est également mentionnée dans d'autres textes de référence comme la loi relative à l'orientation et la réussite étudiante et le décret de mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

¹ « Guide pratique des animations culturelles en bibliothèque, Direction départementale du livre et de la lecture de l'Hérault », document réalisé par les bibliothécaires du réseau, juin 2006.

Texte 4 : « Exposer des documents patrimoniaux en toute sécurité ». Fiche pratique.

Fiche créée par Jocelyne Deschaux, le 16 mars 2009, mise à jour par Amandine Jacquet le 04 février 2014.

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21196-exposer-des-documents-patrimoniaux-en-toute-securite.pdf>

L'exposition présente un facteur de risques particulièrement important relativement à la sécurité des documents : en effet, les ouvrages sont présentés au public, et une personne mal intentionnée peut donc repérer plus facilement, lors d'une exposition, les ouvrages qui pourraient faire l'objet d'un vol.

C'est pourquoi, il convient d'être particulièrement vigilant sur certains points :

1. Déplacements

Lors du déplacement des documents patrimoniaux à l'extérieur de l'établissement (pour des prêts par exemple), il faut proscrire l'envoi postal. On peut envisager :

- Un transport par route : avec deux personnes obligatoirement, de façon à ce qu'il y ait toujours une personne avec le document en cas de panne par exemple. Dans le cas de documents lourds, encombrants ou nombreux, il est vivement recommandé d'utiliser les services d'une société de transport spécialisée en objets d'arts ;
- Un transport par train dans le cas de trajets directs (1 personne) et si le document dûment emballé reste transportable par une personne ;
- Un transport par avion : en cabine si les dimensions et le poids le permettent, en soute pressurisée uniquement sinon le document aura à supporter des températures extrêmement froides.

2. Montage et démontage

Les phases de montage, et surtout de démontage, sont particulièrement propices à des possibilités de vols : si les espaces d'exposition ne sont pas situés dans des salles que l'on peut fermer au public (quand par exemple les vitrines sont disposées dans des zones de circulation habituelle du public), il est recommandé de choisir des horaires décalés (en dehors de la présence du public) pour monter et démonter l'exposition.

3. Vitrines

Les vitrines dans lesquelles sont présentés les documents doivent impérativement avoir un système de fermeture efficace et discret (ouverture par clé, par clé et ventouse, par vissage, etc.). S'il s'agit de fermeture par clé, il est recommandé que la même clé ouvre toutes les vitrines de l'exposition, afin qu'en cas d'urgence, elles puissent être ouvertes rapidement (si ce n'est pas le cas, numéroter clés et vitrines (discrètement) de façon à gagner du temps en cas de sinistre). Il n'est pour autant pas nécessaire que le verre des vitrines soit du verre blindé, lequel est lourd et très cher. Le verre simple est trop fragile ; le verre trempé risque, en cas de bris, d'endommager les documents par les petits morceaux qu'il formera. Le verre feuilleté est donc recommandé.

4. Vols et assurances

Dans la plupart des cas, les établissements conservant des collections patrimoniales ne les assurent pas. En revanche, les documents exposés doivent être assurés même quand l'exposition a lieu à l'intérieur de l'établissement (car ils sont sortis de leur lieu de stockage et le fait qu'ils aient été choisis pour l'exposition témoigne de leur valeur à un titre ou à un autre). Il faut donc leur attribuer individuellement une valeur d'assurance, laquelle doit être transmise à l'assureur. L'assurance doit comprendre les dégâts des eaux, les incendies, le vol et si possible les dégradations par le public ou survenues durant le montage et le démontage.

En cas de transport des œuvres, il faut choisir une assurance « clou à clou », qui inclut l'éventuel décrochage, le transport, le stockage et l'accrochage.

À noter :

- En cas de prêt à l'étranger et de vol à l'occasion de l'exposition, c'est la loi du pays emprunteur qui prévaut.

- En cas de vol, l'assurance verse le montant prévu par le contrat. Mais si le document est finalement retrouvé par la police, il appartient alors à la compagnie d'assurance qui n'est nullement obligée de le rendre à l'établissement d'origine. Il faut alors faire preuve de persuasion pour pouvoir le récupérer (en rendant la somme versée par l'assurance).

Texte 5 : Emmanuèle Payen, « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », pp. 29-41. In *L'action culturelle en bibliothèque*, Bernard Huchet (Dir.), Éditions du Cercle de la Librairie, 2008.

(...) De l'ambition d'inscrire l'action culturelle dans le cadre général de l'établissement, et de formaliser cette activité

(...) il paraît essentiel pour les bibliothécaires de penser l'action culturelle dans le cadre plus large de la politique de l'établissement, et de le faire sans concession ni complaisance. Cela veut dire penser la programmation comme une des manifestations et une des déclinaisons de la politique générale de l'institution, en lien étroit avec les problématiques inscrites dans le projet d'établissement, en articulation profonde avec les missions et les objectifs qui sont les objectifs généraux de la bibliothèque, en matière de politique documentaire, politique de services aux publics, politique de coopération au niveau national et international, politique de développement.

(...) De l'intérêt de construire une (véritable) programmation

C'est avec cet objectif qu'il faut partir, et non une idée préconçue et souvent fautive d'une soi-disant hiérarchie implicite entre les différents types d'événements, qui placerait l'exposition au pôle d'un système des manifestations aussi artificiel que peut l'être celui des Beaux-Arts, afin d'établir une programmation culturelle qui rendra compte, tout au long de l'année, de la richesse des contenus. On commencera par lutter férocement contre plusieurs tentations qui affaibliraient à coup sûr la légitimité de nos actions, pour se concentrer sur les impératifs et les atouts d'une véritable programmation dans nos bibliothèques. Au titre de ces écueils, nommons un programme qui naviguerait à vue, enchaînant sur le fil de l'année une succession d'événements dont la logique interne passerait inaperçue et qui épuiserait au fur et à mesure les crédits et les énergies, pour privilégier le court terme et le ressort médiatique. Les missions d'action culturelle, pour faire de petites pousses et fructifier au fil des années, ont besoin d'être fortement ancrées dans la terre. Elles doivent être définies au même titre que les autres orientations de l'établissement, elles doivent comporter des objectifs précis, qui permettent de déployer ces missions dans le temps et de décliner les principes généraux ; elles doivent, de préférence, être assignées à une équipe et formulées sans ambiguïté, s'appuyer sur des moyens clairement identifiés en termes financiers et humains. D'où la nécessité de construire une programmation sur le long terme, d'en inscrire les contours à l'intérieur des projets de développement de la bibliothèque, y compris comme nous l'avons souligné dans les documents administratifs qui balisent dorénavant la vie des établissements (contrats de performance, projets quinquennaux, charte d'action culturelle, etc.), et de s'assurer de sa faisabilité pour l'année à venir en défendant les budgets nécessaires dans les moments propices à l'argumentation budgétaire, ce qui nécessite une grande anticipation des projets pour croiser ainsi les calendriers civils (ou calendaires) et les calendriers culturels. On veillera à réfléchir à la programmation suffisamment à l'avance pour que les différentes étapes de validation de contenus et de moyens aient été franchies bien avant le début des festivités, et que le déroulement de l'année à venir puisse être planifié et organisé, voire même annoncé au titre des événements culturels à attendre dans la ville. Pour être au diapason des autres établissements culturels, il paraît important d'adopter un rythme similaire, calqué non sur l'année calendaire mais sur une saison culturelle qui s'étend le plus souvent de septembre à septembre, et dont les anticipations auront été bâties huit à douze mois avant, au moment où se défendaient les budgets de l'année à venir.

Quels contenus, pour cette programmation ? Le choix est infini, à l'image de la diversité de la bibliothèque et en se tenant au plus près de ce qui constitue son identité. Elle est spécialisée dans une discipline ? Soyons-le ! Et traçons les contours et les limites de ce domaine, en jetant des ponts avec d'autres domaines du savoir. Elle accueille des publics spécifiques ? Faisons de même, avec toujours à l'esprit cette ambition d'en séduire de nouveaux, au fil des manifestations. Elle se caractérise par la diversité de ses contenus encyclopédiques et la variété de ses publics ? Adoptons pour l'année trois ou quatre chemins de programmation, qui créeront une dynamique et traceront en différentes manifestations un sillon parmi le foisonnement des idées et des courants.

L'important est de définir le champ d'action et le rythme de ce qui sera tout au long de l'année le rendez-vous itératif d'une bibliothèque avec ses publics. Pour ceci, comme en d'autres choses, il faut de la régularité, de la constance, et le caractère bien trempé d'un établissement qui sait ce qu'il veut dire et n'hésite pas à proposer des axes de réflexions

sur ce qui constitue l'actualité. On privilégiera une programmation régulière, solidement tissée au point serré de cycles mensuels et de rendez-vous hebdomadaires, afin, par exemple, de prendre en charge une notion d'actualité et de l'approfondir tout au long de l'année, pour rendre intelligibles les enjeux contemporains, tout en quittant un espace médiatique par ailleurs malade de la fugacité de ses analyses et de la brièveté de sa mémoire ; on y insérera également d'autres motifs, rendez-vous réguliers présentés au public d'une année sur l'autre, comme peuvent l'être certains festivals ou certaines éditions de manifestations qui peu à peu se superposent dans le temps pour montrer toute leur pertinence, ou de manifestations exceptionnelles qui, à l'intérieur de ce canevas, viennent ponctuer une ou deux fois dans l'année la régularité initiale. L'important n'est-il pas de nouer ensemble le rythme et la cohérence, pour composer cette partition dont l'unité se dévoilera d'un regard sur le projet d'ensemble ? Il faut voir par exemple un directeur de théâtre composer sa saison culturelle, en liant ensemble des manifestations qui à la fois se succèdent et se déploient dans le temps, composent un rythme et une unité qui seront également sa signature. La bibliothèque n'aura pas d'autre dessein que celui-ci, et le travail de programmation ne devrait pas différer tellement de cette composition délicate qui s'appelle également un programme, et confère à l'établissement une personnalité et un discours qui veulent être le reflet de ses choix.

Les formes déployées pour rendre compte de cette diversité des contenus et des publics doivent elles aussi être multiples. Place est faite à de multiples supports pour exercer cette action culturelle et honorer ainsi les contenus : expositions, cycles audiovisuels, cycles de débats et diverses formes de manifestations orales, promenades littéraires, ateliers, spectacles et performances, festival documentaire, présentation et valorisation de documents, etc., se succèdent et se complètent pour dire le foisonnement de la pensée et la richesse de la production contemporaine. À l'intérieur même d'une manifestation, il convient également de privilégier les approches croisées offertes par l'utilisation de différents médias ou supports d'animation, afin d'inviter un large public, aux cultures diverses, plus ou moins sensible aux particularismes du Dire, de l'Écouter, ou du Voir, à participer à l'une ou l'autre de ces déclinaisons. Cette programmation multimédia se fera ainsi l'écho de la diversité des supports présents au sein des collections des médiathèques et de la variété qui caractérise les publics.

C'est à ce prix que pourra être élaborée une politique culturelle orientée vers la satisfaction de ses publics ; ses publics, et non le grand public, vaste notion fantasmagorique et illusoire pour une réalité plus éclectique. Proposer ainsi de mener une réflexion sur différents axes thématiques, mêler différents types de manifestations, privilégier la diversité des supports et des approches tout en conservant une unité de programmation tout au long de l'année doit permettre à chacun de trouver une entrée pour répondre à cette invitation lancée au plus grand nombre, puisque sera ainsi respectée la diversité des attentes et des inclinations qui composent la richesse des individualités. Enfin, partager cette expérience avec d'autres bibliothèques, organiser des coproductions, établir des liens, et même initier le recensement national de la production événementielle des bibliothèques constituera un nouveau versant de cette dynamique qui met les collections et les contenus en résonance.

Cette réflexion sur la manière dont sera reçue la programmation ne peut s'arrêter là, et il est important de réfléchir aux outils d'évaluation qui peuvent être mis en œuvre pour entendre la réponse du public. Évaluation interne, d'une part, pour introduire à l'intérieur des équipes de programmation une réflexion sur la manière dont ont été conçus les projets et dont des logiques d'amélioration peuvent être mises en place pour l'avenir ; évaluation du public et de ses attentes, de la façon dont ont été reçues les manifestations auxquelles il a assisté, des raisons pour lesquelles il n'a pas participé à tel ou tel projet. Les outils d'évaluation quantitative et qualitative, au moyen d'enquêtes des publics, de distribution de questionnaires de satisfaction et d'analyse des résultats permettront de parfaire cette connaissance du public et de construire en retour une programmation plus proche des attentes ou des manques des visiteurs concernés.

Texte 6 : « Charte des collections et de l'action culturelle », Réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Ma Médiathèque, CASA - Direction de la Lecture Publique, 14/11/2022. [Extraits].
<https://www.ma-mediathèque.net/default/charte-des-collections-et-de-laction-culturelle.aspx?lg=fr>

(...) La charte des collections et de l'action culturelle de Ma Médiathèque a pour objet de décrire les principales missions du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (C.A.S.A.) et d'énoncer les grands principes d'organisation, de constitution et de conservation de ses collections, ainsi que d'animation

culturelle autour des collections. Elle a été adoptée par le Conseil Communautaire en sa séance du 19 décembre 2022 et sera régulièrement actualisée. Elle est disponible sur demande dans les médiathèques et sur le site internet du réseau des médiathèques.

1- Principes généraux

Les médiathèques de la C.A.S.A. se conforment aux dispositions de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 21/12/2021, dont l'article 1 stipule que « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, ainsi que de favoriser le développement de la lecture. »

Elles adhèrent également aux principes énoncés par les textes suivants :

- Charte des Bibliothèques (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991)
- Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (1994/2002)
- Charte de la Laïcité dans les Services Publics (2007)

(...)

9- L'action culturelle

Ma Médiathèque développe un programme d'actions culturelles de qualité pour tous les publics, avec l'ambition de favoriser l'accès du plus grand nombre au livre, à la lecture, aux idées et à la création artistique.

9.1 Objectifs

Les actions culturelles visent à : • promouvoir les collections des médiathèques • rendre accessibles les œuvres, les connaissances et les créations de l'esprit • rencontrer les acteurs du livre, de l'image et de la musique : auteurs, illustrateurs, éditeurs, réalisateurs... • partager, échanger et se divertir

• informer et éclairer les citoyens ; • la médiation culturelle et scientifique auprès des scolaires, ainsi qu'à leur éducation aux médias et à l'information • découvrir les processus créatifs et expérimenter

• favoriser l'inclusion numérique • accéder au patrimoine écrit et graphique.

9.2 Les principes

Ma Médiathèque propose à tous les usagers, abonnés et non abonnés, un ensemble diversifié d'actions culturelles pour tous les âges, depuis les bébés lecteurs jusqu'aux séniors. Ces actions culturelles sont accessibles gratuitement, sur entrée libre ou inscription, selon le type d'animation et en fonction des jauges imposées par les lieux ou les intervenants.

Les actions culturelles répondent aux principes suivants : • pluralisme des contenus abordés • diversité des niveaux et des formes des représentations • originalité des propositions : actions innovantes, participatives et pluridisciplinaires • exigence de qualité de la programmation artistique et culturelle • attractivité de l'action culturelle pour favoriser l'élargissement des publics, notamment par l'éclectisme des propositions et les actions hors les murs.

L'action culturelle est structurée en veillant à l'équilibre de la programmation des actions dans tous les équipements du territoire et une répartition équilibrée sur l'année civile. L'offre documentaire existante doit nourrir ou faire écho aux actions culturelles proposées : des sélections de documents sont réalisées et présentées au public à l'occasion des différentes manifestations.

9.3 Les axes de programmation

Ma médiathèque se positionne en tant qu'acteur du développement de la lecture publique dans l'environnement culturel du territoire communautaire. Elle favorise l'interaction des publics avec les auteurs et les créateurs. La programmation de Ma médiathèque vise à la mise en valeur des collections, quel qu'en soit le support, notamment en mettant en avant les pôles d'excellence des médiathèques, et en veillant à la cohérence et l'équilibre des propositions au sein des différents secteurs (adulte, jeunesse, info doc...). La programmation est pensée à l'échelle de Ma Médiathèque, en créant, dans la mesure du possible, une unité cohérente et transversale de programmation à travers des liens entre les actions culturelles de chaque médiathèque. Néanmoins, les spécificités des médiathèques et de leurs publics sont aussi prises en compte. Les propositions d'actions culturelles balaient plusieurs domaines dont la création littéraire, les musiques, le cinéma, la danse, les sujets de société, la vie pratique, la jeunesse, le patrimoine écrit... La programmation vise également à faire vivre le tissu culturel local en faisant appel aux associations et aux acteurs culturels de la région, en particulier les auteurs, illustrateurs, compagnies et artistes. L'exigence qualitative de

la programmation prévaut : les actions proposées sont jugées notamment sur le professionnalisme et la notoriété de l'intervenant proposé, son CV ou book, les critiques existantes dans la presse généraliste ou spécialisée. L'exigence de diversité des actions proposées implique de renouveler les intervenants autant que possible d'une saison sur l'autre. Les intervenants sont rémunérés, sauf cas exceptionnel, sur la base des chartes professionnelles existantes (Charte des auteurs jeunesse par exemple) ou selon un barème préétabli.

9.4 Périmètre

Les actions culturelles se déroulent principalement dans les médiathèques, qui bénéficient d'espaces dédiés équipés et adaptés. Elles peuvent aussi être déclinées hors les murs. Il est veillé à inclure les points lectures et les communes de la C.A.S.A. dans les propositions, notamment en élargissant la programmation vers les moyens et le haut pays, ainsi que le quartier prioritaire de Vallauris. La médiathèque itinérante permet à cet égard d'irriguer le territoire. Les actions culturelles peuvent aussi s'inscrire dans les événements locaux (fêtes, salons, festivals...), ou dans le cadre d'événements nationaux de promotion de la lecture et de l'accès aux savoirs : Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Semaine du cerveau, Fête de la musique, Partir en livre, Journées du Patrimoine, Fête de la science, Mois du film documentaire,

9.5 Les publics

Les actions culturelles s'adressent à tous les publics, avec l'ambition de favoriser l'accès du plus grand nombre au livre, à la lecture, aux idées, à la découverte scientifique et à la création artistique. Des publics prioritaires sont définis dans le cadre du P.C.S.E.S. : jeunesse, de la petite enfance à l'adolescence, les publics en difficulté socio-économique ou encore en situation de handicap. Tout au long de l'année, Ma Médiathèque accueille des groupes : les classes maternelles, primaires, collèges, lycées, CLSH et aussi des publics des instituts médico-éducatifs, de l'hôpital d'Antibes... Des actions régulières sont proposées aux crèches : accueils en petits groupes : bébés lecteurs et éveil musical. Ma Médiathèque est au cœur de la cité et du territoire. A ce titre, elle se doit de prendre en compte l'évolution de la société et des comportements culturels et de développer des démarches participatives auprès des différents publics. Être à l'écoute et s'informer des centres d'intérêts des usagers est nécessaire, cela permet de proposer des actions culturelles attractives.

9.6 Une programmation semestrielle

La programmation culturelle de Ma Médiathèque se décline selon une thématique semestrielle qui permet de concrétiser une unité cohérente de programmation et de tisser des liens entre médiathèques. La construction de la programmation culturelle s'appuie sur une répartition des actions privilégiant la période de septembre à mai pour être en adéquation avec la fréquentation des publics dans les médiathèques. La période estivale permet, elle, de mettre en avant des expositions thématiques.

(...)

9.7 Types d'actions programmées

Ma Médiathèque organise des actions récurrentes : ateliers créatifs, numériques, d'initiation..., session de jeux vidéo, cycles de conférences, séances de lecture pour les enfants, séances d'éveil musical... le plus souvent accessibles sur inscription. Ces actions peuvent être participatives, les usagers sont alors aussi acteurs de l'animation : cafés littéraires, atelier zéro déchets, jeux de société, concours....

Ma Médiathèque propose des événements culturels divers : o Lectures o Rencontres avec des auteurs et/ou artistes o Conférences o Spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, ... o Concerts o Projections o Expositions...

Ma Médiathèque organise plusieurs manifestations annuelles : • Bouquins Câlines : manifestation annuelle à destination des 0-3 ans, généralement programmée en fin janvier-début février (expositions, spectacles, conférences à destination des parents et professionnels, ateliers) • Salon du Livre Jeunesse de la C.A.S.A., avec 1 journée réservée aux scolaires et une journée tous publics • Les Mots des Livres, manifestation tous publics mettant en paroles ou en gestes la création littéraire • Mangas les Pins initié par la Ville de Roquefort les Pins dédiées au genre Manga.

9.8 Partenariats

La programmation culturelle de Ma Médiathèque s'insère dans le tissu culturel local en coopération avec les associations et les acteurs culturels de la région. L'action culturelle se déploie ainsi à travers divers partenariats en cohérence avec les missions et les objectifs des médiathèques, ainsi qu'avec les axes de programmation définis. Ces partenariats peuvent impliquer sur le territoire communautaire : • des structures associatives dans le domaine culturel, • des structures institutionnelles : la BIJ, la Cité des métiers, l'Education Nationale, ... • les différents services

des communes d'implantation des médiathèques, • les acteurs culturels du territoire : théâtres, conservatoires, librairies, musées...

Tout partenariat avec les médiathèques doit faire l'objet d'une formalisation et d'une contractualisation des actions par le biais d'une convention ou d'une fiche projet commune.

9.9 Les moyens et l'organisation

La programmation culturelle des médiathèques s'appuie sur le service Action Culturelle de la D.L.P. et une équipe dédiée qui coordonne les actions en visant l'équilibre et la cohérence des propositions dans le réseau. Des crédits sont alloués annuellement dans le cadre du budget de la Communauté d'agglomération voté par le Conseil Communautaire. Ces crédits sont répartis entre les actions réseau et la programmation des médiathèques. La programmation générale est préparée par un groupe de travail constitué d'agents de chaque médiathèque et du service Action Culturelle. De même, chaque manifestation réseau est préparée par un groupe de travail spécifique, constituée d'agents spécialisés dans les thématiques et domaines éditoriaux concernés. Le but est de permettre aux agents des médiathèques, quels que soient leurs secteurs, de s'impliquer dans la programmation culturelle. La communication est assurée avec l'appui du service Communication de la C.A.S.A. et portée par un agent du service Action Culturelle dédié à la communication écrite et numérique.

9.10 L'évaluation

L'évaluation des actions menées permet d'adapter la programmation culturelle et de prévoir son évolution.

L'évaluation se fait par :

- Par des indicateurs quantitatifs :
 - nombre de participants par actions)
 - nombre d'actions par an (rapport d'activité) ;
 - montant du budget alloué ;
 - nombre de visites sur le site Internet.
 - Par des indicateurs qualitatifs : évaluation de la qualité de l'action par les agents de médiathèques et les agents du service Action Culturelle (ambiance générale, écoute, problèmes rencontrés ...), niveau de satisfaction des usagers...
-

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.



INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FBI	R0000	101	0529

